UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

HR EXCELLENCE IN RESEARCH

L'Université de Montpellier recrute deux Techniciens d'exploitations, de maintenances et de traitements des données (F/H)

Type de contrat : CDD de droit public de Catégorie B
Dates de contrat : dès que possible pour une durée de 12 mois
Quotité de travail : 100 %
Rémunération mensuelle : De 1855 € à 2195 € brut / De 1490 € à 1765 € net estimé
Localisation : Montpellier

Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).

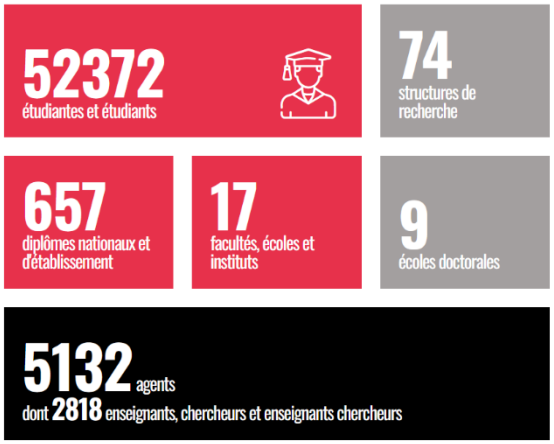

Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

Affectation

Structure de rattachement : Direction des Systèmes de l'Information et du Numérique (DSIN) - Service Centre de Support Informatique

Environnement de travail : Le Service du Centre de Support Informatique (SCSI) assure la gestion du parc informatique des services administratifs des Services Centraux, Services Communs et Composantes : acquisition, mise en service, Assistance, ...

Présentation du poste

- **Mission principale :** Rattaché au Service du Centre de Support Informatique (SCSi) de la Direction du Système d'Information et du numérique (DSIN) de l'Université de Montpellier, sous l'autorité du responsable de service et au sein d'une équipe agile animée par un coordinateur d'équipe (Product Owner), le technicien en gestion de parc informatique a pour mission de contribuer à la gestion efficace du matériel informatique au sein de l'établissement.
  Il interviendra également sur les questions relatives à l'environnement du poste de travail, du matériel, à la sécurité, au réseau et à la messagerie, et d'une manière générale sur les services offerts par la DSIN à toute population de l'établissement

- **Activités :**

- Création de devis pour le matériel informatique en collaboration avec les constructeurs (Hp, Dell, etc…).
- Suivi des commandes de matériel informatique et coordination avec les fournisseurs.
- Réception et vérification des colis contenant le matériel informatique.
- Déploiement et configuration des postes informatiques à l'aide de la suite Ivanti Endpoint Manager et assurer le bon fonctionnement des environnements utilisateurs (postes, périphérique et logiciels)
- Maintenance et mise à jour régulière de l'inventaire des actifs informatiques.
- Collaborer avec l'équipe de support informatique pour garantir une utilisation optimale du matériel.
- Participer activement à la fiabilisation et à la mise à jour des données relatives à la gestion du parc informatique.
- Assurer le suivi des garanties et établir la liaison et le suivi avec le SAV constructeur
- Contribuer à l'amélioration des processus de gestion de parc et à la réduction des coûts.
- Assister les utilisateurs en cas de problèmes matériels ou de demandes de support techniques ponctuelles.
- Assurer un accueil informatique physique et téléphonique pour les usagers.
- Diagnostiquer les incidents matériels ou réseaux de premier niveau.
- Rendre compte des incidents et anomalies de fonctionnement.
- Installer et configurer les périphériques et les téléphones IP.
- Procéder à des actions correctives dans un cadre prédéfini.
- Transmettre les améliorations fonctionnelles et ou matérielles souhaitées à ma hiérarchie.
- Conseiller, accompagner et former les utilisateurs.
- Sensibiliser les utilisateurs au respect de la charte informatique et aux règles de bonnes pratiques.
- Participer à la veille technologique.
- Participer aux différents projets transverses impliquant les équipes de la DSIN.
- Toute autre activité liée au service du centre de support informatique de la DSIN.

- **Spécificités / Contraintes du poste :**

- Déplacements fréquents (principalement sur les sites Montpelliérains)
- Permis B - Obligatoire
- Forte autonomie
- Port de charges lourdes (postes de travail informatiques)
- Surcharge de travail pendant les périodes de pointe
- Présence durant des périodes ciblées

Profil recherché

- Maîtriser les différents systèmes d'exploitation usuels.
- Maîtriser l'architecture matérielle d'un poste de travail.
- Connaître les techniques de déploiement automatisé.
- Connaître le fonctionnement des outils de support à distance.
- Connaître le fonctionnement des outils de diagnostic, les outils de détection de défaut de câblage.
- Avoir les notions de base sur les réseaux informatiques.
- Avoir les notions de base sur les outils bureautiques et les applications métiers.
- Connaître le fonctionnement et l'organisation de l'université.
- Connaître l'architecture et le fonctionnement de la ToIp.

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre l'université de Montpellier, c'est bénéficier de nombreux avantages dans une région qui offre un cadre de vie qualitatif.

Nos avantages:
> Dispositifs de développement des compétences : accès à une grande offre de formation, préparation aux concours internes
> Jusqu'à 56 jours de congés / an (pour un contrat 12 mois et plus/ temps plein à 38h05)
> Temps de travail aménageable
> Jusqu'à 2 jours de télétravail / semaine (selon les modalités de la charte de TT applicable à l'UM)
> Restauration collective
> Aide et prestations sociales
> Prise en charge partielle des abonnements au transport de la ville
> Accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université
> Soutien à la parentalité : club de loisirs pour enfant, partenariat de crèches, jours enfant-malade
Avantages dépendant de la nature et la durée du contrat, des nécessités de services et des conditions d'éligibilité

Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : https://umemplois.umontpellier.fr/

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : **2024-I0209 / 2024-I0210**

Clôture des candidatures **le 06/05/2024 à 23h59**

Contacts :

- organisation du recrutement : drh-recrut-biats@umontpellier.fr / 04 67 14 99 30
- renseignements sur le poste : morgan.minio@umontpellier.fr / 04 34 43 27 20

En savoir plus :

Caractéristiques du contrat

- ✓ Contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat
- ✓ Les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail
  Pour les contrats d'une durée = ou > 12 mois, au choix :
  * soit 36h40 hebdomadaires et 48 jours de congés par an
  * soit 38h05 hebdomadaires et 56 jours de congés par an

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions
- ✓ Etre en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Conformément à l'article 49-9 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, les agents qui, dans les six années suivant la rupture conventionnelle, sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la fonction publique de l'Etat, sont tenus de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les deux ans qui suivent leur recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de la rupture conventionnelle octroyées dans le cadre d'un précédent emploi dans la fonction publique.